



Devoir envers un bien immobilier

Par **Hamilton33600**, le **23/08/2016** à **10:55**

Bonjour

Suite au décès de ma mère, ma sœur et moi, sommes propriétaire d'une maison. D'un commun accord, nous avons depuis 6 ans divisé par deux les charges (impôts locaux, foncier, eau erdf....)
Cette maison est loin de chez moi, et je n'y vais qu'une fois par ans pendant à peine 10 jours. Idem pour ma sœur qui y va qu'un mois par ans.
Maintenant je commence à en avoir marre, car c'est exorbitant financièrement.
Ma sœur ne veut pas vendre...ne veut pas louer.....et ne peut pas me racheter ma part.
Je suis sympa, donc je ne vais pas imposer la vente, car elle n'a rien d'autre, mais je ne souhaite plus rien payer.

Ma question est la suivante. Quel est mon devoir envers cette maison ? je suppose devoir payer à minima l' impôts foncier, mais ensuite ? je ne souhaite plus y aller. Donc pour moi j'aurais juste ça à payer.

Je vous remercie de vos avis et réponses éclairées.

Par **janus2fr**, le **23/08/2016** à **15:31**

Bonjour,

En théorie, tous les frais sont à diviser entre les propriétaires, mais tout accord est possible entre eux. Cependant, cela peut vite tourner à la galère...